

**COMMUNE****DE  
SULLENS****Conseil communal**

Rue du Château 2  
1036 Sullens

PROCÈS VERBAL – SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAL  
du jeudi 15 juin 2023 à 18h00

Présidence : Mme Danielle Simons

Ordre du jour :

1. Adoption du P.V. de la séance du 30 mars 2023
2. Assermentation complémentaire
3. Communications du bureau du Conseil communal
4. Communications des délégués aux associations intercommunales
5. Communications de la Municipalité
6. Préavis n° 4/2023 – Rapport de gestion et des comptes 2022
7. Préavis n° 5/2023 – Rénovation de l'auberge communale – Demande d'un crédit d'étude complémentaire
8. Election d'un délégué à l'association intercommunale "Chamberonne"
9. Election d'un suppléant à la commission de recours en matière d'impôts
10. Election du Bureau et des Commissions (finances et de gestion)
11. Divers et propositions individuelles

Sur 44 membres, 32 présents, 10 excusés, 2 absents.

La secrétaire est Mme Annette Corthay.

Les scrutateurs sont M. Alain Guéra et Mme Anne Dubauloz.

La Présidente souhaite la bienvenue à tous les membres du Conseil. Le Conseil a été convoqué dans le délai légal et peut donc délibérer valablement.

La Présidente procède à la lecture de l'ordre du jour avec l'ajout d'un point 9. *Election d'un suppléant à la commission de recours en matière d'impôts*. Sans autre remarque ou objection, l'ordre du jour est accepté et sera suivi tel que présenté.

**1. Adoption du P.V. de la séance du 30 mars 2023**

La Présidente demande si quelqu'un a une remarque ou une correction à propos de ce P.V.

Ce n'est pas le cas, il est accepté à l'unanimité.

La Présidente remercie l'assemblée ainsi que Mme Annette Corthay pour la rédaction de ce P.V.

## 2. Assermentation complémentaire

La Présidente explique que pour faire suite à la démission de Mme Claire-Lise Bocion, M. Olivier Berger devait être assermenté mais suite à quelques changements, il ne pourra pas honorer une place au sein du conseil communal de Sullens.

Nous passons donc au point suivant.

## 3. Communication du bureau du Conseil communal

La Présidente rappelle le déroulement de la séance : les questions et discussions sur les communications seront ouvertes à la fin, sous le point 10. Diverses propositions individuelles de l'ordre de jour. Il s'agit de la communication du bureau du Conseil, des délégués aux associations intercommunales et de la Municipalité.

La Présidente a une première communication. Elle souhaite revenir sur le préavis 2/2023 « Aménagement de la cour du collège » de notre séance du 30 mars et plus particulièrement sur l'amendement qui a été fait. Elle pense que nous pouvons utiliser ceci comme exemple afin de savoir comment faire un amendement. Ceci est déjà indiqué dans le P.V. de la séance, mais voici encore un rappel : tout d'abord, l'amendement doit se trouver sur la page Conclusion du préavis dans les articles – en général c'est sur la dernière page. Pour l'amendement « Aménagement de la cour du collège », l'article 1 a été adapté. Puis - selon le Règlement du conseil communal - la commission ou un conseiller, doit présenter l'amendement par écrit ou le dicter à la secrétaire avant que l'amendement soit mis en discussion et votation.

Deuxième communication : M. Patrick Behn a démissionné en tant que délégué de l'association intercommunale de la Chamberonne parce que cette mission est incompatible avec l'horaire de sa profession. L'association intercommunale se réunit toujours le soir, mais M. Patrick Behn est souvent indisponible le soir. Tout à l'heure, nous allons donc élire un nouveau délégué.

Troisième communication : Mme Claire-Lise Bocion a déménagé et a quitté le conseil. M. Olivier Berger, qui a renoncé, était le dernier suppléant sur notre liste. Dorénavant, nous sommes donc plus que 44 conseillers et conseillères au lieu de 45.

Quatrième communication : M. Serge Böhi, en tant que membre de la Commission de recours en matière d'imposition communale, nous a fait suivre un guide de l'UCV (Union des Communes Vaudoise). Ce guide explique précisément comment procéder pour un recours (et sera donc aussi utile dans un futur, pour d'éventuels nouveaux membres), puis M. Serge Böhi nous a proposé d'élire un suppléant (comme recommandé dans ce guide).

La Présidente remercie M. Serge Böhi et la Commission de recours pour le travail accompli, le Guide et pour cette proposition. L'élection d'un suppléant a été ajoutée à l'ordre de jour.

## 4. Communications des délégués aux associations intercommunales

M. Sébastien Thiébaud nous fait une communication au sujet de l'AIEE (Association Intercommunale pour l'Épuration des Eaux Usées) regroupant Cossonay, Penthalaz, Penthaz, Daillens, Bettens, Bournens et Sullens.

1'203'346 m<sup>3</sup> d'eau ont été traités par la STEP en 2022. 1'275 m<sup>3</sup> ont été déversés sans traitement. Cela représente 0,11 %. Le débit moyen traité journalier est de 3'297 m<sup>3</sup>, soit 38,2 litres par seconde et environ 100 m<sup>3</sup>/habitant.

La répartition du traitement de l'eau est de 64 % pour l'eau facturée par la commune au moyen des compteurs (WC, douches, évier etc) et 36 % pour les eaux pluviales (réseau eau claire, routes, drainages, etc.). Sur les 12 molécules micropolluantes testées par le canton, 80 % sont aux normes.

## 5. Communication de la Municipalité

La Présidente donne la parole à Mme Marie-Christine Pitton, municipale, qui explique que notre PECC a été formellement validé par le bureau de la durabilité du Canton en date du 16 mai 2023. Il y aura une présentation à la population le 20 septembre 2023 à 19h30 à la Grande salle.

La première journée de la biodiversité est prévue le 18 novembre 2023 à partir de 9h30. Il s'agira d'une journée participative et informative (plantation d'une haie vive, confection de nichoirs, présentation de plantes indigènes).

Mme Marie-Christine Pitton, municipale, partage quelques informations concernant l'accueil de jour :

AJENOL : engagement d'une nouvelle directrice opérationnelle à la tête du réseau : Mme Evelyne Bessaud + mise au concours d'une déléguée à l'inclusion.

APEMS : extension des heures d'ouverture de l'antenne de Bousens et ouverture d'un APEMS à Cheseaux pour les 7-8P.

Accueil préscolaire : crédit d'étude pour la faisabilité de l'implantation d'un bâtiment pour un accueil.

Enfin, la sortie des aînés à eu lieu le jeudi 8 juin dernier, direction Saanen avec 150 participants des 3 communes, départ en car, repas sur place et retour en MOB.

M. Roland Valet, municipal, prend la parole. Il explique qu'il va y avoir des travaux du 3 au 7 juillet durant les 4 nuits et que la route sera fermée entre 20h00 et 5h00. Une signalisation de déviation sera mise en place.

De plus, afin de permettre la pose du revêtement définitif sur la route cantonale 313 Villars-Ste-Croix – Sullens, le tronçon sera fermé à la circulation du samedi 24 juin à 7h00 au dimanche 25 juin à 7h00. Le restaurant « La Rive » restera accessible depuis Sullens. Une signalisation de déviation sera également mise en place.

M. Didier Simond, municipal, prend la parole et explique le processus de sélection de l'architecte pour les travaux de la grande salle. Le choix définitif sera fait durant l'été, la signature du contrat et le début du mandat dès mi-novembre 2023, sous réserve de l'obtention du crédit d'étude et du délai de référendum. Après cela, la demande de crédit d'étude sera présentée au Conseil communal pour détermination.

Il y a eu plusieurs travaux effectués tels que remplacement des portes de sortie et des garnitures de portes à la grande salle ainsi que la pose des parois EI30 pour séparer la PAC, la réparation de la cloche du collège est en cours (révision du marteau et de l'aimant, nettoyage et graissage), un contrat de maintenance a d'ailleurs été signé pour CHF 285.40/an pour éviter ces désagréments dans le futur.

M. Didier Simond, municipal, explique encore que les écussons de Sullens ont été modifiés et unifiés afin d'apporter une certaine harmonie, plusieurs formes et couleurs circulant jusque-là.

Il rappelle encore les différentes dates de l'agenda communal.

La Présidente remercie les municipaux pour leurs interventions.

## **6. Préavis n° 4/2023 – Rapport de gestion et des comptes 2022**

La Présidente passe la parole à M. Benjamin Valet pour la lecture du rapport de la commission de gestion qui invite les membres du Conseil à accepter le préavis 4/2023 tel que présenté.

La Présidente le remercie et donne ensuite la parole à M. Christian Gozel, syndic, pour les explications de la Municipalité puis elle ouvre la discussion sur ce préavis.

La parole n'est pas demandée, on procède au vote.

Le Préavis n° 4/2023 - Rapport de gestion et des comptes 2022 est accepté à l'unanimité.

## **7. Préavis n° 5/2023 – Rénovation de l'auberge communale – Demande d'un crédit d'étude complémentaire**

La Présidente passe la parole à Mme Virginie Joss pour la lecture du rapport de la commission ad hoc qui invite les membres du Conseil à accepter le préavis 5/2023 tel que présenté.

La Présidente la remercie et donne ensuite la parole à Mme Aline Jordan pour la lecture du rapport de la commission des finances, ce dernier invitant les membres du Conseil à accepter le préavis 5/2023 tel que présenté.

La Présidente la remercie également. Elle passe la parole à M. Didier Simond, municipal, pour les explications de la Municipalité puis à M. Christian Gozel, syndic, pour les explications supplémentaires concernant les finances.

Puis la discussion sur ce préavis est ouverte.

M. Eric Dubauloz demande si des places de parc supplémentaires sont prévues. M. Didier Simond, municipal, répond que ce n'est pas le cas car les futurs clients pourront se parquer au Grand-Pré où il y a des places disponibles.

M. Alain Guéra demande si le nombre des places assises au restaurant va augmenter. Cela n'est pas le cas.

M. Pascal Schweingruber aimerait connaître la durée de ces travaux. L'architecte répond entre 18 et 20 mois.

M. Florent Eckert demande quel chauffage est proposé. L'architecte répond qu'il s'agit d'une PAC (pompe à chaleur) air-eau qui sera installée dans les combles.

Il se demande également si le crédit d'étude n'est pas trop élevé. L'architecte répond que c'est dans les normes SIA.

M. Patrice Lüthi souhaite savoir si l'adjudication de ces travaux va empêcher tout autres travaux de 2024 à 2026. M. Christian Gozel, syndic, répond qu'effectivement il restera une petite marge de manœuvre. Le plafond d'endettement est fixé à 10,5 millions mais celui-ci peut être augmenté en cas de besoin. Une demande peut être formulée auprès du Conseil d'Etat pour une augmentation d'un million par exemple, avec l'accord du Conseil communal bien sûr. Il ajoute qu'il faut être conscient que c'est maintenant qu'on prend les décisions pour la suite.

M. Sébastien Thiébaud au sujet de la grande salle, les travaux sont prévus en 2024 pour 1,6 million mais on n'a pas trop de détails ; ni sur comment cela va être organisé avec les tenanciers actuels de l'auberge. M. Didier Simond, municipal, répond que le cahier des charges a été envoyé aux entreprises et qu'ils sont dans l'attente des devis. Comme la transformation de la buvette est prévue également pour l'auberge provisoire, ces travaux devront être effectués en premier. La commune est d'ores et déjà en discussion avec les tenanciers et des solutions vont être trouvées.

M. Eric Dubauloz pense que les travaux de la buvette dépendant des travaux prévus pour l'auberge devraient faire partie du même projet.

M. Sébastien Thiébaud demande si les tenanciers devront payer 2 loyers pendant les travaux, pour l'auberge et pour la buvette. M. Didier Simond, municipal, répond que les loyers ne sont pas encore fixés car cela dépendra des travaux investis.

M. Alain Guéra demande si les tenanciers sont d'accord de continuer à la buvette pendant les travaux. M. Didier Simond, municipal, répond qu'ils le sont, après il faudra voir si ce qui leur sera proposé leur conviendra le moment venu.

M. Christian Gozel, syndic, rappelle qu'il s'agira d'un montant calculé sur un éventuel coût de 4 millions, à voir selon le montant exact au final. Une augmentation à env. CHF 8'000.00 par mois a été articulée mais un montant précis n'a pas été fixé. Il sera aussi possible de proposer un loyer mixte, soit un loyer fixe et une participation sur le chiffre d'affaires. Les installations seront neuves et la commune n'a pas besoin d'un rendement, il faut juste pouvoir s'en sortir.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close, on procède au vote.

Le Préavis n° 5/2023 – Rénovation de l'auberge communale – Demande d'un crédit d'étude complémentaire est accepté à la majorité avec 1 avis contraire et 3 absentions.

## 8. Election d'un délégué à l'association intercommunale "Chamberonne"

Suite à la démission de M. Patrick Behn, un nouveau membre doit être nommé. La Présidente explique le fonctionnement de cette commission au moyen d'une diapositive :

<i>rôle :</i>	<i>étudier le budget et les comptes de l'établissement informer lors d'une séance du Conseil communal</i>
<i>nombre de membres :</i>	<i>1 membre</i>
<i>engagement hors séances du Conseil :</i>	<i>2 séances par année, 2 soirées (+ établir un rapport)</i>
<i>durée :</i>	<i>5 ans (législature), rééligible</i>

Suite à ces explications, la Présidente demande s'il y a une ou un candidat.

Mme Virginie Joss est élue tacitement.

## 9. Election d'un suppléant à la commission de recours en matière d'impôts

Pour faire suite à la proposition de M. Serge Böhi, basée sur le Guide de l'UCV, nous allons procéder à l'élection d'un suppléant pour la Commission de recours. La Présidente souligne que le suppléant agira uniquement en cas de récusation d'un des 3 membres. Elle donne quelques explications sur le fonctionnement de cette commission :

<i>rôle :</i>	<i>statue en première instance sur le recours contre les décisions prises en matière d'impôts communaux et de taxes spéciales, conformément à la loi sur les impôts communaux</i>
<i>nombre de membres :</i>	<i>3 membres : MM. Serge Böhi, Pascal Schweingruber, Patrice Lüthi 1 suppléant : à élire</i>
<i>engagement hors séances du Conseil :</i>	<i>le suppléant entre uniquement en fonction en cas de récusation d'un des membres (en raison de famille, proche, intérêts directs) ; selon le nombre de recours et de récusations</i>
<i>durée :</i>	<i>législature (encore 3 ans), rééligible</i>

La Présidente ajoute qu'historiquement il y a eu très peu de recours. Par contre, récemment il y en a eu plusieurs. Concernant les récusations, jusqu'ici il n'y en a pas eu. Donc probablement, le suppléant sera peu sollicité.

Mme Sara Mezenen est élue tacitement.

## 10. Election du Bureau et des Commissions (finances et de gestion)

La Présidente lit les articles 11 et 12 du règlement du Conseil Communal puis nous débutons par l'élection de la ou du Président. La Présidente laisse sa place à Mme Evelyne Edgar, 2ème Vice-Présidente et quitte la salle. Mme Evelyne Edgar informe que Mme Danielle Simons a confirmé son intérêt à prolonger son mandat. Elle demande s'il y a d'autres candidatures ? Personne ne se propose. L'élection de Mme Danielle Simons est tacite pour une nouvelle année.

La Présidente entre à nouveau dans la salle sous les applaudissements. Elle remercie tout le monde. Nous passons ensuite à l'élection de la ou du 1er Vice-Président. La Présidente communique l'intérêt de M. Alain Badan de prolonger son mandat. Il n'a pas pu être présent ce soir pour des raisons de santé. Elle demande s'il y a d'autres candidatures. Personne ne se propose. M. Alain Badan est élu tacitement en tant que 1er Vice-Président du Conseil pour l'année 2023-2024.

Nous passons ensuite à l'élection de la ou du 2ème Vice-Président. La Présidente communique l'intérêt de Mme Evelyne Edgar de prolonger son mandat. Elle demande s'il y a d'autres candidatures. Personne ne se propose. Mme Evelyne Edgar est élue tacitement en tant que 2ème Vice-Présidente du Conseil pour l'année 2023-2024.

Nous passons à l'élection des scrutateurs et suppléants. La Présidente mentionne que M. Alain Guéra et M. Arcangelo Preite, ayant exercé leur mandat, sont démissionnaires et rééligibles. Mme Anne Dubauloz et M. Christian Duperrut, scrutateurs suppléants deviennent scrutateurs.

La Présidente informe que M. Arcangelo Preite a annoncé son souhait d'être à nouveau candidat au poste de scrutateur suppléant. M. Alain Guéra ne se porte pas candidat. La Présidente demande qui est intéressé. M. Arcangelo Preite et M. Serge Böhi sont élus tacitement scrutateurs suppléants.

Nous passons à l'élection de la commission de gestion.

La Présidente donne quelques explications sur le fonctionnement de cette commission :

<i>rôle :</i>	<i>chargée d'examiner la gestion et les comptes de l'année écoulée</i>
<i>nombre de membres :</i>	<i>5 membres et 1 suppléant</i>
<i>engagement hors séances du Conseil :</i>	<i>2 à 4 soirées entre mai et juin</i>
<i>chaque année de la législature :</i>	<i>le plus ancien membre est démissionnaire mais rééligible : M. Maxime Cappi démissionne le suppléant : M. Sébastien Thiébaud, devient membre.</i>

M. Maxime Cappi ayant exercé son mandat au sein de la commission, est démissionnaire et rééligible. La commission est composée de 5 membres : M. Reto Graf, M. Killien Baudat, M. Benjamin Valet, M. Claude Saugeon et M. Sébastien Thiébaud.

Avant de procéder à l'élection d'un-e suppléant-e, la Présidente lit un extrait de l'article 38 du règlement puis elle demande s'il y a une ou un candidat suppléant intéressé pour cette commission.

M Florent Eckert se porte volontaire. Personne d'autre ne se propose, il est élu tacitement.

Nous passons à l'élection de la commission des finances. La Présidente communique que M. Henri Martin ayant exercé son mandat au sein de la commission est démissionnaire et rééligible. La commission est composée de 5 membres : M. Nicolas Valet, M. Eric Dubauloz, M. Mathieu Cappi, Mme Aline Jordan et M. Frank Dayen.

La Présidente donne quelques explications sur le fonctionnement de cette commission :

<i>rôle :</i>	<i>chargée d'examiner le budget, les préavis municipaux relatifs aux crédits supplémentaires au budget, les propositions d'emprunt et le projet d'arrêté d'imposition</i>
<i>nombre de membres :</i>	<i>5 membres et 1 suppléant</i>
<i>engagement hors séances du Conseil :</i>	<i>4 à 8 soirées par année</i>
<i>chaque année de la législature :</i>	<i>le plus ancien membre est démissionnaire mais rééligible : M. Henri Martin démissionne le suppléant : M. Frank Dayen, devient membre.</i>

Avant de procéder à l'élection d'un-e suppléant-e, la Présidente lit un extrait de l'article 39 du règlement et précise que la composition et le fonctionnement de cette commission sont identiques à la commission de gestion, article 38.

La Présidente demande s'il y a une ou un candidat suppléant intéressé-e pour cette commission.

M. Henri Martin se porte volontaire. Personne d'autre ne se propose. Il est élu tacitement.

## **11. Divers et propositions individuelles**

La Présidente demande à chaque personne qui souhaite prendre la parole de se lever, de dire son nom et de parler assez fort et clairement afin que tout le monde puisse bien entendre ce qui se dit.

La Présidente ouvre la discussion.

Mme Caterina Cantarella Paccaud remercie la Commune pour le bon CFF accordé.

Mme Evelyne Edgar demande si les nouveaux habitants sont informés que les travaux bruyants ne peuvent pas être effectués les jours fériés. M. Christian Gozel, syndic, répond que cette information est indiquée chaque année dans le dernier journal des Herbettes mais que si les gens ne le lisent pas, on ne peut rien faire. Si cela arrive, il faut essayer de parler avec le voisin et si cela perdure, faire un mail à la Commune qui interviendra.

M. Patrice Lüthi demande s'il est prévu de faire un sondage de satisfaction suite à l'installation des 3 ilots sur le chemin des Pâquis et si c'est un test ou si c'est définitif. M. Roland Valet, municipal, répond que ces ilots viennent d'être installés afin de ralentir la circulation et qu'il s'agit d'une période test de 6-12 mois. Pour le moment, il n'y a pas eu de remarques mais les habitants peuvent faire part de leur avis à la Commune s'ils le souhaitent. Un sondage ne sera pas envisagé avant la fin de l'année. Ce test est effectué suite à la demande de certains habitants du quartier qui se plaignent que des conducteurs roulent trop vite. Si cela fait effet, cela pourra devenir définitif. Après discussion de plusieurs conseillers, il semble que cela fonctionne.

M. Sébastien Thiébaud propose, si cela devient définitif, de mettre des places de parc au lieu de ces ilots. M. Roland Valet, municipal, répond qu'il est plutôt prévu de mettre des arbres car cela diminue l'espace visuel et inconsciemment oblige à ralentir et également pour le plan climat.

Mme Corinne Pennone remarque qu'en plus de l'îlot en haut du chemin de Vuarat il y a une benne et que c'est impossible de respecter la priorité de droite, le passage étant tellement étroit et sans visibilité. M. Roland Valet, municipal, répond que les îlots sont conformes aux normes de la sécurité routière et que la benne est là uniquement durant le solde des travaux des séparatifs.

Mme Alexandra van Schilt Cerf remercie les 3 municipalités pour les améliorations faites pour l'accueil de jour des enfants des 3 communes, notamment pour l'APEMS pour les 7-8èmes.

La parole n'étant plus demandée, l'échange est terminé.

La Présidente rappelle les prochaines dates du conseil communal, soit les jeudis 12 octobre et 7 décembre 2023.

La séance est clôturée à 20h45 et la Présidente remercie l'assemblée pour sa participation active.

La Présidente

La secrétaire

Danielle Simons

Annette Corthay